

PROGRAMME DE FORMATION

Bilan de compétences

Objectifs :

Permettre d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences peut servir à :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations,
- Faire le point, à un instant précis, sur une situation professionnelle donnée, en identifier les atouts et les points de vigilance, en lien avec le projet professionnel envisagé,
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation,
- Identifier plusieurs pistes d'évolution ou de reconversion et en vérifier la pertinence,
- Construire un plan d'action réaliste et progressif pour sécuriser la mise en œuvre du projet.

Public :

- Salariés du secteur privé : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3087>
- Demandeurs d'emploi : demande à faire auprès de France Travail, de l'APEC ou Cap Emploi
- Salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc...), textes spécifiques mais conditions similaires aux salariés : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3027>
- Travailleurs indépendants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, selon les modalités de prise en charge applicables.

Pré-requis : Aucun

Point de vigilance :

- Le bilan de compétences n'est pas une fin en soi, mais un outil tremplin permettant d'orienter une évolution, une reconversion, une formation, une immersion professionnelle, une VAE ou toute autre démarche utile à la réalisation du projet,
- L'efficacité du bilan de compétences dépend fortement de l'investissement personnel du bénéficiaire dans la réalisation de la prestation,
- Le parcours alterne des temps d'accompagnement réalisés par l'organisme et des temps d'appropriation, de réflexion, de recherche et d'investigation nécessaires à la progression du bénéficiaire entre les séances.

Mise en œuvre du bilan de compétences :

Il peut être demandé par un salarié :

- Lorsque le salarié mobilise son Compte Personnel de Formation (CPF) pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé,
- Lorsque le salarié mobilise son CPF pour un bilan effectué en tout ou partie pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au CPF.

Il peut être demandé par l'employeur pour un de ses salariés, dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement. Dans ce cas :

- Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié,

- Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan,
- Le salarié dispose d'un délai de rétractation ou d'acceptation selon les modalités prévues dans la convention.

Il peut également être préconisé à l'occasion d'un conseil en évolution professionnelle (CEP) ou sollicité dans le cadre d'un cofinancement par un organisme financeur compétent.

Modalités pédagogiques :

Formation individualisée réalisée en présentiel et/ou à distance.

Entretiens individualisés, passation de tests, analyse du parcours, restitution des résultats, investigation métier, enquêtes métier, travail de clarification du projet, validation de la faisabilité et formalisation d'un plan d'action.

Déroulement / Programme :

- Durée et organisation :

Le bilan de compétences se déroule sur un parcours pédagogique individualisé d'une durée maximale de 24 heures, réparti sur plusieurs semaines ou plusieurs mois (5 mois maximum) selon les besoins du bénéficiaire, le rythme retenu et les modalités d'accompagnement.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases, sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase varie selon les actions conduites pour répondre au besoin du bénéficiaire.

1- Phase préliminaire – Réalisée avant le démarrage du bilan

Elle a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- De clarifier ses attentes, ses objectifs et les critères de réussite du bilan,
- De présenter les conditions de déroulement du bilan, les méthodes, outils et modalités mobilisés.

2- Phase d'investigation

Elle permet au bénéficiaire de :

- Analyser son parcours professionnel et personnel,
- Identifier ses compétences, aptitudes, ressources et motivations,
- Approfondir la connaissance de soi au travail à l'aide d'outils d'évaluation adaptés,
- Explorer plusieurs hypothèses professionnelles cohérentes avec son profil,
- Conduire une investigation métier approfondie,
- Confronter les pistes envisagées à la réalité du terrain, des conditions d'exercice et des possibilités d'accès,
- Identifier les compétences transférables ainsi que les écarts éventuels à combler,
- Évaluer la faisabilité du ou des projets retenus au regard de ses contraintes,
- Construire un projet professionnel cohérent et réaliste.

3- Phase de conclusion

Par la voie d'entretiens personnalisés, elle permet au bénéficiaire de :

- Prendre connaissance et s'appropriier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Structurer et valider un projet professionnel de manière claire, réaliste et opérationnelle, et identifier, si nécessaire un projet alternatif,
- Élaborer un plan d'action concret, progressif et opérationnel,
- Préparer les étapes de mise en œuvre du projet.

- Outils et méthodes :

Le bilan repose sur :

- Des entretiens individualisés en présentiel et/ou à distance,
- Des outils d'évaluation adaptés au profil et aux objectifs du bénéficiaire,
- L'analyse du parcours personnel et professionnel,
- La restitution personnalisée des résultats,
- Des démarches d'exploration et d'investigation métier,
- Un accompagnement individualisé dans la réflexion et la construction du projet,
- La formalisation d'une synthèse et d'un plan d'action,
- L'utilisation, lorsque cela est nécessaire, d'une plateforme numérique sécurisée pour faciliter le suivi du parcours, les échanges avec le consultant, la mise à disposition de documents et la formalisation de certains éléments du bilan.

- Modalités d'évaluation :

Un document de synthèse résumant le déroulement du bilan et présentant le plan d'action validé ensemble est remis au bénéficiaire à l'issue de la phase de conclusion.

Ce document comporte les éléments suivants :

- Les circonstances du bilan,
- Les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées,
- Le cas échéant, les éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

Cette synthèse est la seule propriété du bénéficiaire. Elle ne peut être communiquée à un tiers qu'avec son accord.

Un entretien de suivi à 6 mois peut également être proposé afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action.

- Modalités et délai d'accès :

- Formulaire de contact à compléter (lien ci-dessous dans « Contact »), afin que l'un(e) de nos consultant(e)s prennent contact avec vous :
- Début du bilan 2 semaines minimum après l'inscription sur la plateforme du Compte Personnel de Formation par le bénéficiaire

Tarif et financement :

Forfait bilan de compétences : 2 070€ net de taxes

Le coût peut être complété, selon les besoins du bénéficiaire, par des tests supplémentaires facturés 90 € net de taxes par test.

Des solutions de financement peuvent être mobilisées selon la situation du bénéficiaire : CPF, employeur, OPCO, fonds d'assurance formation, France Travail, financement personnel.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une fiche d'accueil et de suivi est établie afin de prévoir ensemble les adaptations à mettre en place. Le bilan de compétences peut, éventuellement, se dérouler à distance : La personne doit disposer d'un ordinateur adapté à son handicap et d'une connexion internet stable.

Nos consultant(e)s :

Calvados (14)

Béatrice Palis : Hérouville St Clair

Karine Legagneur : Bretteville Sur Odon - Ouistreham - Herouville Saint Clair

Cécile Lemercier : Bayeux

Héloïse Ribot : Bretteville-sur-Laize

Gwladys Verstavel : Caen

Ille-et-Vilaine (35)

Magali Lavallière : Vern-sur-Seiche

Orne (61)

Hervé Prouteau : Alençon - Mortagne au Perche

Contact :

Béatrice PALIS : 06 95 10 33 17 / administration@competences-pour-tous.fr

Ou en complétant le formulaire de contact ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe6lr22TGLgD-kLcDEnhdfgEISfRGn6Z3AoPbWZ7-3yD-cCHQ/viewform?usp=sf_link

Ou, en cas de CPF, inscription possible, directement sur notre page Mon Compte Formation :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/82997697600029_BCFORMATION/82997697600029_BCACTION?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE